



SI, IL EST BIEN QUESTION DE MOYENS ! AFFAIRE LYHANNA - LA GRANDE DÉMISSION DES « RESPONSABLES » POLITIQUES

De moyens, il est bien question dans l'affaire Lyhanna, pour la justice comme pour l'ensemble des services publics.

C'est bien faute de moyens suffisants pour répondre aux besoins de la population que des personnes meurent dans les couloirs des hôpitaux, comme c'est bien faute de moyens qu'un homme accusé d'agressions sexuelles et de viols sur mineurs n'a pas été entendu par les services compétents de la gendarmerie et de la justice et que Lyhanna est décédée.

De moyens, il est bien question quand, au tribunal d'Auch, les postes de parquetiers étaient vacants en septembre 2023 comme le rappel la presse. Le bâtonnier évoquait alors : « Sans parquet, pas de procès, on va devoir prioriser. Cette situation va vite se ressentir auprès des commissariats ou des gendarmeries où les liens forces de l'ordre/ justice risquent de se dégrader car il y a toujours eu deux magistrats de permanence sur Auch. Le fait qu'il n'y a plus de magistrat, cela va créer un dérèglement total sur le fonctionnement judiciaire ».

De moyens, il est bien question quand un parlementaire du Gers alertait, en septembre 2025, sur la situation alarmante du tribunal judiciaire d'Auch, confronté à une pénurie de magistrats et de greffiers, ainsi qu'à des dysfonctionnements informatiques répétés, compromettant gravement le bon exercice de la justice dans le département du Gers ».

De moyens, il est bien question quand la CGT Chancelleries et Services Judiciaires alerte depuis des années et lance, en 2023, sa campagne « stop au bénévolat », pour dénoncer les nombreuses heures de travail effectuées, et non rémunérées, par les agents des greffes.

De moyens, il est encore question quand le point d'indice reste gelé et que la fonction publique est si peu attractive que les postes publiés restent vacants et que les agents des services judiciaires multiplient les détachements vers d'autres horizons. Le métier de greffier est particulièrement impacté avec des réformes qui contribuent à alimenter ces départs (contre-réforme de 2014-15 puis désorganisation des tribunaux avec la scission opérée avec le cadre-greffier...)

De moyens, il est toujours question quand le taux des arrêts de travail au sein du ministère de la justice est bien supérieur au reste de la fonction publique : les burn-out, les accidents graves, les décès et les suicides se multiplient ! Pourtant le ministère de la justice s'est opposé avec constance aux demandes d'expertises sur les conditions de travail dans les services judiciaires formulées par le Syndicat de la magistrature et la CGT en formation spécialisée ministérielle. Il est totalement irresponsable de demander toujours plus d'efforts aux personnels quand les greffes sont déjà surchargés et les agents au bord de la rupture.

C'est l'empilement des réformes et des priorités sans aucun moyen pour les assurer qui a produit le drame de Lyhanna.

C'est donc bien ceux qui sont chargés de définir les moyens attribués aux services publics et à la justice qui sont responsables. Des choix politiques ont été faits, ils doivent être assumés par les « responsables » politiques !

Pour réduire le risque qu'un tel drame puisse se reproduire, il est urgent que les moyens budgétaires nécessaires pour répondre aux besoins de la population en matière de justice et pour restituer des conditions de travail dignes au sein du ministère de la justice soient débloqués.

36 milliards ont été trouvés pour les armées et la guerre, pas moins de 211 milliards sont trouvés chaque année pour des aides sans contreparties aux entreprises : ce n'est pas un problème de ressources budgétaires, c'est une question de choix politiques.

Montreuil, le 9 juin 2026